

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion modérée obéissant à des critères socialement responsables et solidaires. Ce fonds a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé sur les trois principales classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions.

### FCPE N°8891

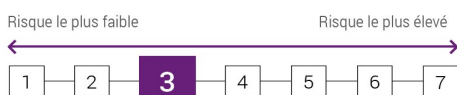
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 1 044.79  
Valeur liquidative en € : Part I 24.87395

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

3 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

35% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate + 35% ESTR Capitalisé\* + 25% MSCI Europe DNR\*\* + 5% titres solidaires \*Depuis le 31/12/2010 \*\*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/06/2002  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / titres solidaires / contrepartie / parts et/ou actions d'OPCI / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.64%

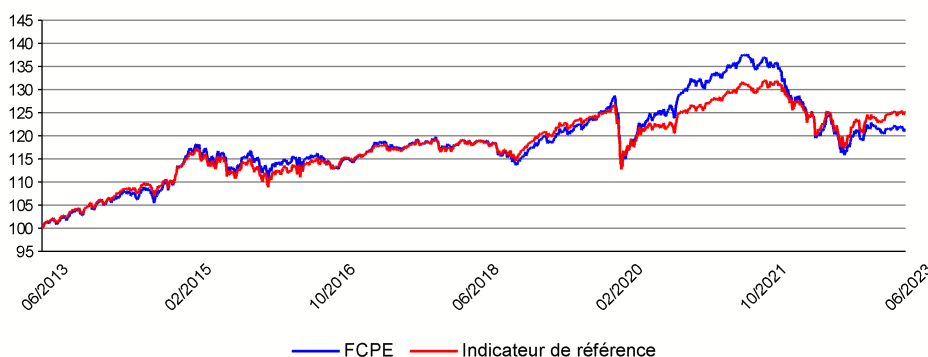


### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/05/2023	30/12/2022	30/06/2022	30/06/2020	29/06/2018	28/06/2013
Performance du FCPE	0.04%	2.18%	1.25%	-0.68%	2.80%	21.55%
Performance de l'indicateur de référence	0.58%	4.03%	3.46%	3.42%	5.99%	25.35%
Écart de performance	-0.54%	-1.85%	-2.20%	-4.10%	-3.19%	-3.79%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.23%	0.55%	1.97%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	1.13%	1.17%	2.28%
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.35%	-0.62%	-0.31%
Volatilité du FCPE	NS	NS	5.72%	5.57%	5.68%	4.96%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	5.65%	4.90%	5.12%	4.53%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

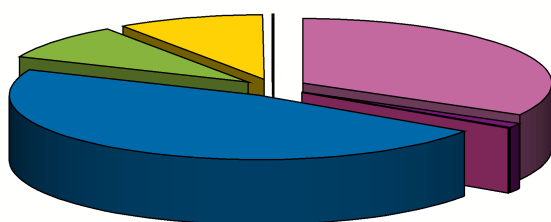
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 28/06/2013)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-12.33%	3.71%	4.67%	9.40%	-3.51%	3.06%	-0.21%	4.46%	5.47%	5.64%
Performance de l'indicateur de référence	-8.44%	4.66%	0.91%	8.15%	-2.62%	2.64%	1.82%	2.61%	5.58%	5.55%
Écart de performance	-3.90%	-0.95%	3.76%	1.25%	-0.89%	0.42%	-2.04%	1.86%	-0.11%	0.09%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 33.23%    ■ Actions Amérique du Nord 1.16%  
■ Actions Internationales 0.12%    ■ Obligations Euro 47.11%  
■ Monétaire & Liquidités 8.99%    ■ Valeurs solidaires 9.50%  
■ Divers -0.10%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
<b>Actions</b>	35.32%	- 12.21%	23.10%
<b>Obligations</b>	47.23%	- 6.52%	40.71%
<b>Valeurs Solidaires</b>	9.50%	0.00%	9.50%
<b>Monétaires &amp; Liquidités</b>	7.95%	0.00%	7.95%
	<b>100.00%</b>	<b>- 18.74%</b>	<b>81.26%</b>

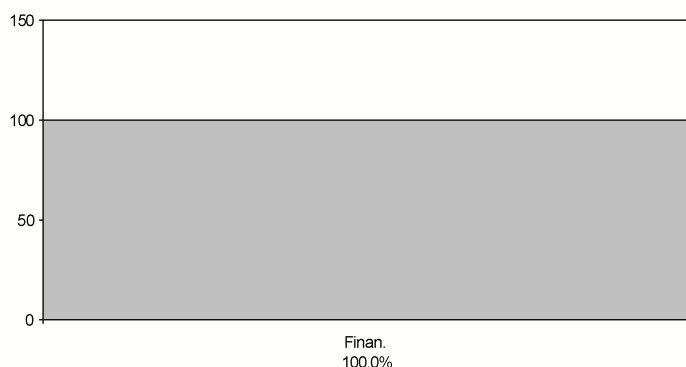
\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE	31.63%
FR0011439116	IMPACT ES OBLIG EURO I	29.52%
LU2478818839	MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR G CAP	13.90%
FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M	9.50%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE part F	2.37%
LU1525462542	MIROVA GBL GREEN BOND FD SI EUR CAP	2.37%
LU2167020341	MIR EUR GREEN SUST CORP BD FD SI EUR CAP	1.43%
LU1847728505	MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	1.28%
FBOL000000ZJ	FUTURE SCHATZ SEPT-23	0.04%
OINL00001BP7	DJ STOXX50 E P 4200.0 09/15/23	0.04%
<b>TOTAL</b>		<b>92.09%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

Face à une inflation élevée et persistante en Europe, les grandes banques centrales ont continué de resserrer leurs politiques monétaires. La Banque d'Angleterre a ainsi relevé son principal taux directeur de 50 points de base dans le sillage d'une hausse des prix en mai plus forte qu'escompté, tandis que la BCE a augmenté ses taux de 25 points de base, en ligne avec les anticipations des investisseurs, en soulignant qu'une pause n'était pas à l'ordre du jour.

Aux Etats-Unis, comme attendu, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds et actualisé les projections d'évolution des taux directeurs des membres du comité de politique monétaire, laissant entrevoir deux hausses supplémentaires de 0,25% en 2023, une de plus que reflété par les marchés obligataires.

Alors que les indicateurs d'activité sont ressortis mitigés en Europe et restaient décevants en Chine, ceux de l'économie américaine ont eu tendance à surprendre favorablement en fin de période, éloignant les craintes de récession aux Etats-Unis. Dans ce contexte, la communication offensive du Président Powell vis-à-vis de l'inflation a conforté les anticipations d'une remontée du taux des Fed Funds dès juillet, voire d'un autre mouvement plus tard dans l'année.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le taux de rendement du T-Note s'est à nouveau tendu de 19 points de base, à 3,84% en fin de mois. En zone euro, les hausses de rendement ont été moins prononcées compte tenu, notamment, de prévisions de ralentissement économique plus marqué en 2023 en Europe qu'en Amérique du Nord. Au 30 juin, le Bund allemand a atteint 2,39% (+0,11%) et l'OAT française 2,93% (+0,08%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est réduit de 12 points de base, à 168 points.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans s'est replié de 0,85%. La composante Souverains de cet indice a cédé 0,98% et la composante Entreprises a reculé de 0,62%.

Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont été orientés à la hausse : Europe +2,40% (dont zone euro +3,80% et Europe hors zone euro +0,94%) et Monde émergents inclus hors Europe +3,58% (dont Etats-Unis +4,20%, Japon +1,72% et Emergents +1,43%). Sur le mois, l'euro s'est raffermi contre dollar et yen de, respectivement, 2,34% et 5,87%.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, dans un contexte de remontée des taux qui perdure, progresse de +0,27% sur le mois de juin et de +1,35% depuis le début de l'année.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.